

PRÉSENTATION DU PCAET DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Réunion élus CC Pays d'Uzès Jeudi 25 novembre 2021



LE TERRITOIRE

Un territoire regroupant

- 97 communes ariégeoises
- 3 intercommunautés
- 82 000 habitants
- 31 100 emplois

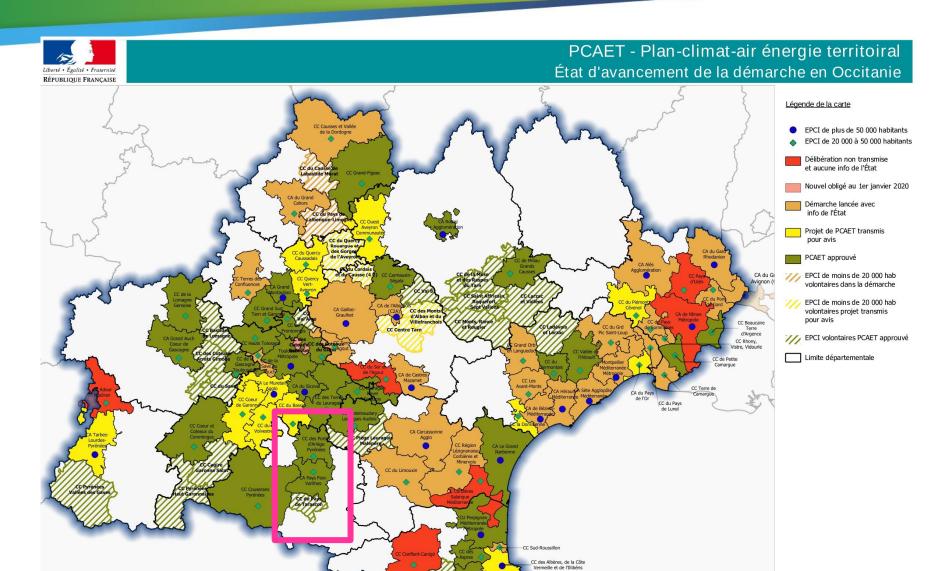


- CC des Portes d'Ariège-Pyrénées
- Agglo Foix-Varilhes
- CC du Pays de Tarascon













Ariege

LE SYNDICAT DE SCOT



Syndicat créé en 2010 qui porte 2 compétences associées à des documents-cadres et une mission volontaire :

- Schéma de cohérence territoriale
- Plan Climat-Air-Energie Territorial
- Plan Global de Déplacements

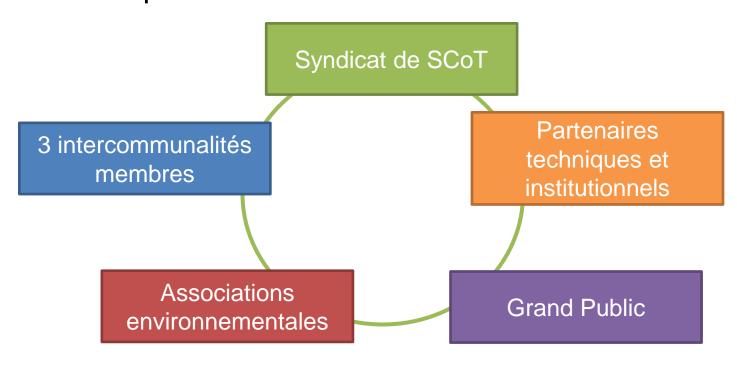


CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

- Compétence PCAET : obligatoire pour les intercommunalités de plus de 20 000 habitants (Loi TECV 2015) → 2 intercommunalités sur 3 concernées
- Prise de compétence par le syndicat de SCoT officiellement en juillet 2017, par délégation de compétence de ces trois intercommunalités membres. Le syndicat de SCoT est donc coordonnateur de la transition énergétique sur le territoire.
- Le PCAET s'impose aux PLU/PLUi et aux Plans de mobilité
- Le PCAET est réglementairement applicable et soumis à évaluation à N+3 et N+6

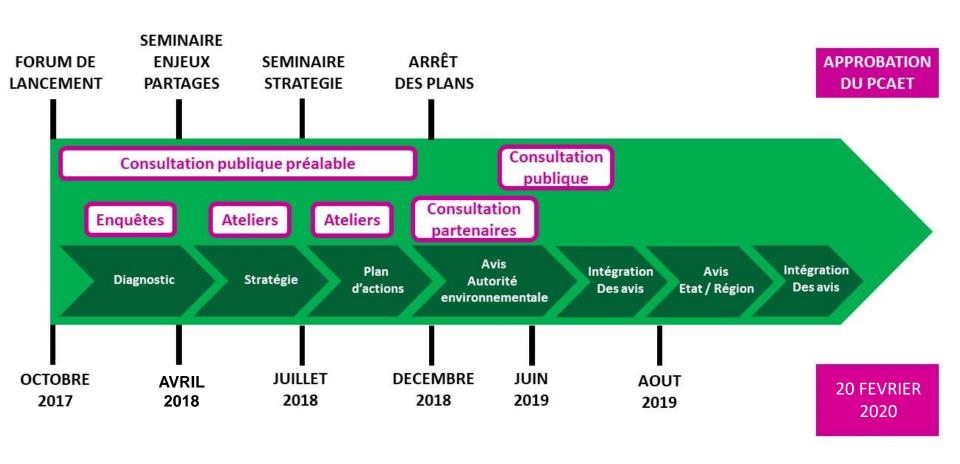
MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

- Plan Climat piloté par le Syndicat de SCoT et réalisé par l'AREC (Agence Régionale de l'Energie et du Climat)
- Choix d'un Plan Climat à objectif TEPOS 2050
- Parties prenantes :





CALENDRIER D'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT





LES GRANDES ÉTAPES DE CONCERTATION

2017 : Forum de lancement

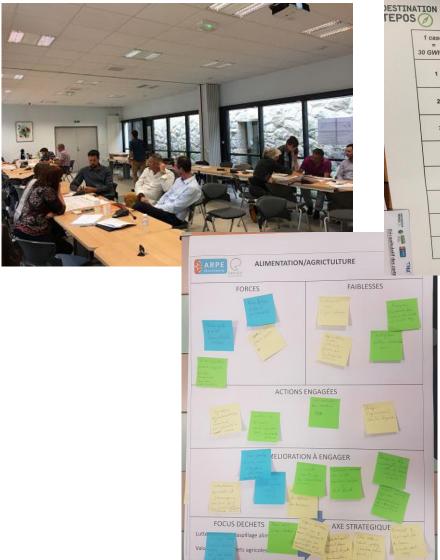
2018 : élaboration

- Ateliers en phase diagnostic / stratégie / programme d'action
- Registre de concertation ouvert à tous tout au long de l'élaboration avec une adresse mail dédiée
- Comité technique / comité de pilotage

2019 : consultation

- Consultation des partenaires sur les documents
- Consultation du CESEA (conseil de développement départemental)
- Consultation publique

ATELIERS PARTICIPATIFS ÉLUS - TECHNICIENS







MÉTHODOLOGIE D'ÉLABORATION

Thématiques retenues dans le Plan Climat :







Développement des énergies renouvelables



Sobriété énergétique des bâtiments, des équipements publics et des logements



Transition écologique et énergétique des activités économiques





POINTS DE VIGILANCE ET CONDITIONS DE RÉUSSITE

- Appuyer les démarches de concertation / démocratie participative sur un projet politique construit
- Transversalité dans l'élaboration et la mise en œuvre au sein des services / compétences de l'intercommunalité
- Associer le plus tôt possible les partenaires qui seront impliqués dans la mise en œuvre du PCAET pour qu'ils s'approprient les enjeux et les objectifs
- Pendant l'élaboration du PCAET : sensibiliser et former les élus et agents aux thématiques, enjeux, obligations règlementaires, actions qui vont devoir être mises en place par la suite

QUELLES PERSPECTIVES POUR LE PLAN CLIMAT DANS L'AVENIR ?

- Déclinaison des actions et animation
- Mise en place d'un comité de suivi technique et points réguliers sur l'état d'avancement en Commission Environnement et en Conseil Syndical
- ➤ Les obligations règlementaires : évaluation du Plan Climat en 2023 et 2026 = nécessités d'ajustement des stratégies



A VOUS LA PAROLE! QUESTIONS/RÉPONSES





Merci pour votre attention



Contact:

Angèle Mouinié, cheffe de projets énergie-climat pcaet@scot-vallee-ariege.fr
05.61.69.01.62 - 06.75.28.27.04

